

Notes de synthèse

NOTES DE SYNTHÈSE

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2009

Le conseil municipal sera invité à adopter les budgets supplémentaires 2009 qui s'équilibreront comme suit :

I - BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL

A - Dépenses et recettes d'investissement : 447 249.30 €
B - Dépenses et recettes de fonctionnement : 217 230.19 €

II - BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT

A - Dépenses et recettes d'investissement : 296 515.44 €
B - Dépenses et recettes de fonctionnement : 104 427.18 €

REVENTE DE L'IMMEUBLE BD 52

Monsieur le Maire rappellera que l'Etablissement Public Foncier / Syndicat Mixte d'Action Foncière, a acquis pour le compte de la commune de Romagnat, l'immeuble cadastré BD 52, d'une superficie de 75 m², situé 9 rue Vercingétorix, afin de préparer l'aménagement de logements sociaux.

Il sera proposé au conseil municipal de laisser racheter ce bien par le Centre Communal d'Action Sociale de Romagnat afin de poursuivre cet objectif. Cette transaction serait réalisée au prix de 119 703,74 € (dont 8 000 € de commission d'agence) auquel s'ajouteraient des frais d'actualisation pour un montant de 1 626,66 € soit au total 121 330,40 €.

Le conseil municipal sera invité à :

- Accepter le rachat de cet immeuble par le Centre Communal d'Action Sociale de Romagnat et à,
- Accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus.

PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire proposera que la participation aux frais de chauffage central de certains logements communaux, qui couvre l'année civile 2009, soit établie comme suit, conformément à l'augmentation de 20 % déterminée par l'OPHIS du Puy-de-Dôme :

▪ Madame Véronique BAILLY.....	1292.10 €
▪ Monsieur Thierry DUBOIS	1058.90 €
▪ Mademoiselle Magali DURAN	1076.71 €
▪ Monsieur LAUMONT Jean-Michel.....	1741.13 €
▪ Mademoiselle Isabelle MALLET.....	1292.10 €
▪ Mademoiselle MORAL Sonia.....	1058.90 €
▪ Monsieur Robert PASSELAIGUE	1076.71 €
▪ Monsieur René RIVET	1076.71 €

Le Conseil Municipal sera invité à approuver la proposition de son Maire, à décider d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année 2009 et à décider que la participation aux frais de chauffage sera payée mensuellement par douzièmes.

CREATION DE POSTE

L'agent titulaire qui effectuait l'entretien des locaux de la Mairie ayant bénéficié, à sa demande, d'une mutation interne au service technique, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet afin de permettre le recrutement en qualité de fonctionnaire stagiaire de l'agent remplaçant qui assure cet entretien.

TRANSFORMATION DE POSTE

L'installation du nouvel environnement informatique (logiciels, matériels) performant, au service de la qualité du travail des agents de la commune est terminée. Cette installation menée à bien de façon sereine et maîtrisée a mis en relief la nécessité de créer un poste de responsable informatique au sein du personnel municipal.

Il aura pour missions :

D'assurer la maintenance, la mise à jour, l'optimisation du fonctionnement en apportant un soutien durable et efficace à l'ensemble des services et équipements informatiques municipaux,

D'assurer et accompagner la mise en place, par la municipalité, d'une politique d'accès aux nouvelles techniques d'informations et de communications pour le plus grand nombre de Romagnatoises et Romagnatois.

Un poste d'adjoint administratif **principal** de 2^{ème} classe est vacant. Il est proposé de transformer ce poste en poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

REDEVANCE 2009 FRANCE TELECOM

En application et dans la limite des montants fixés par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, le Conseil Municipal sera invité à décider de fixer comme suit pour 2009 le montant annuel de la redevance due par France Telecom :

- Réseaux aériens :
 - **47,34 € le kilomètre**
- Réseaux souterrains :
 - **35,51 € le kilomètre**
- Mobilier (armoires et cabines)
 - **23,67 € le mètre carré**

Soit un montant de **7 194.60 €**

PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal sera appelé à décider l'admission en non-valeurs des titres suivants :

N°	Pièces	Redevables	Montant
1	T851/2003	PAIVA Carlos-Manuel	6,70
2	T224/2004	PAIVA Carlos	6,84

3	T2903/2004	DELHAYE Laurence	6,94
4	T3257/2004	DELHAYE Laurence	10,41
5	T3591/2004	DELHAYE Laurence	13,88
6	T230/2005	DELHAYE Laurence	20,82
7	T583/2005	DELHAYE Laurence	6,94
8	T906/2005	DELHAYE Laurence	20,82
9	T1611/2005	DELHAYE Laurence	13,88
10	T2143/2004	DELHAYE Laurence	18,50
TOTAL			125,73

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal sera appelé à décider de solliciter une aide la plus élevée possible du Conseil Général du Puy-de-Dôme afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule de déneigement pour compléter l'équipement hivernal du service technique.

Le montant de cette acquisition s'élève à un total de : 89 530, 00 € H.T. qui se décompose de la façon suivante :

- 64 885, 00 € H.T. pour le véhicule équipé d'une plaque SETRA,
- 20 145, 00 € H.T. pour une épandeuse,
- 4 500, 00 € H.T. pour un chasse neige type étrave.

LES AUTOMNALES – TARIFS / BILLETTERIE

Monsieur le Maire rappellera que le 15ème festival départemental « Les Automnales » (Théâtre, musique et danse) se déroule du 25 septembre au 26 novembre.

Dans le cadre de ce festival « Burhan Oçal et l'Ensemble Oriental d'Istanbul » se produiront à Romagnat jeudi 19 novembre 2009 à 20 h 30 dans la salle André Raynoird du Complexe Polyvalent.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants fixés pour cette occasion par le Conseil Général du Puy-de-Dôme :

- Plein tarif : 10 € (300 billets disponibles)
- Tarif réduit : 6 € (300 billets disponibles)
- Gratuité (50 billets disponibles)

REGLEMEN INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal sera invité à décider de compléter et modifier comme suit son règlement intérieur :

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL **DANS LE BULLETIN MUNICIPAL ET SUR LE SITE INTERNET**

En application des dispositions de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, dite « loi démocratie de proximité », le Maire met à disposition de chacun des groupes politiques du Conseil Municipal, trois espaces d'expression :

- ✓ commentaires sur les délibérations du Conseil Municipal sur le site Internet,
- ✓ page d'expression politique dans le bulletin municipal ou le Romagnat en bref,
- ✓ page d'expression politique sur le site Internet de la commune,

Les documents à paraître seront transmis au service Communication de la Mairie sous format numérique et ne dépasseront pas le format A4, illustrations comprises.

Article 20 :

A – BULLETIN MUNICIPAL

Les expressions écrites de la majorité et de l'opposition se feront à chaque parution du bulletin municipal et/ou Romagnat en bref.

B – SITE INTERNET MUNICIPAL

Les commentaires sur les délibérations du Conseil Municipal de la majorité et de l'opposition pourront figurer après les délibérations officielles. Le document sera remis dans la semaine suivant la tenue du Conseil Municipal.

Une page d'expression politique est également ouverte aux groupes de la majorité et de l'opposition du Conseil Municipal sur le site Internet municipal. La communication sera effective les premiers jours ouvrés des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

AFFAIRES DIVERSES

Délibérations du conseil municipal

Délibération du Conseil Municipal

Mercredi 14 octobre 2009, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François FARRET, Maire, à la suite d'une convocation adressée le 8 octobre 2009.

Etaient présents : M. FARRET, MME BERKANI, M. RITROVATO, MME ROUX, M. BENAY, MME GIRAUD, M. LAUMONT, MME CHAPUT, M. ODOUARD, MMES GUERMITE, TAVARES, M. SERPOLAY, MME RATURAS, MM JOACHIN, CRESSEIN, DOR, MME MIOCHE, M. SUTEAU, MME BRIQUET, MM PRADEL, SCHNEIDER, MME GILBERT, M. VAUCLARD, MMES ARNAL, DAUPLAT

Etaient excusés :

- Monsieur NEVES qui avait donné procuration à Monsieur RITROVATO
- Madame PALLUT qui avait donné procuration à Madame ROUX
- Monsieur BOURLIER qui avait donné procuration à Monsieur BENAY
- Monsieur SIEGRIST qui avait donné procuration à Monsieur SCHNEIDER

Les Conseillers présents, au nombre de 25, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil.

Mademoiselle TAVARES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Budgets supplémentaires 2009
2. Revente de l'immeuble BD52
3. Participations aux frais de chauffage
 4. Création de poste
 5. Transformation de poste
6. Redevance 2009 France Telecom
 7. Produits irrécouvrables
 8. Demande de subvention
9. Les Automnales - Tarifs/billetterie
10. Règlement intérieur du conseil municipal
11. AFFAIRES DIVERSES
 - *Site internet*
 - *Prochain conseil*

Monsieur le Maire présente et installe en qualité de conseillers municipaux :

- Madame Marie BRIQUET qui remplace Madame Viviane GORCE, démissionnaire,
- Monsieur Claude PRADEL qui remplace Madame Lénaïck WEISZ, démissionnaire.

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la réunion du 16 septembre 2009. Ce document est adopté par 23 voix pour et 6 voix contre. Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour.

I - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2009

Monsieur BOURLIER entre en séance à 19 h 33.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte les budgets supplémentaires 2009 qui s'équilibrent comme suit :

I - Budget Supplémentaire PRINCIPAL (23 voix pour, 6 voix contre)

A- Dépenses et recettes d'investissement : 411 253,27 €

B- Dépenses et recettes de fonctionnement : 181 222,37 €

II - Budget supplémentaire ASSAINISSEMENT (23 voix pour, le groupe d'opposition ne prenant pas part au vote)

A- Dépenses et recettes d'investissement : 296 515,44 €

B- Dépenses et recettes de fonctionnement : 104 427,18 €

II - REVENTE DE L'IMMEUBLE BD 52

Monsieur le Maire expose que l'Etablissement Public Foncier a acquis, pour le compte de la commune de Romagnat, l'immeuble cadastré BD 52, de 75 m², situé 9 rue Vercingétorix, afin de préparer l'aménagement de logements sociaux.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de laisser racheter ce bien par le Centre Communal d'Action Sociale de Romagnat afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée au prix de 119 703,74 € (dont 8 000 € de commission d'agence) auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour un montant de 1 626,66 €, dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2009, date limite de paiement, soit un total de 121 330,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité :

- Accepte le rachat par le Centre Communal d'Action Sociale de Romagnat de l'immeuble cadastré BD 52, de 75 m², situé 9 rue Vercingétorix,
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus.

III - PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE

Monsieur LAUMONT se retire.

Monsieur le Maire propose que la participation aux frais de chauffage central de certains logements communaux, qui couvre l'année civile 2009, soit établie

comme suit, conformément à l'augmentation de 20 % déterminée par l'OPHIS du Puy-de-Dôme :

▪ Madame Véronique BAILLY.....	1292.10 €
▪ Monsieur Thierry DUBOIS	1058.90 €
▪ Mademoiselle Magali DURAN	1076.71 €
▪ Monsieur LAUMONT Jean-Michel	1741.13 €
▪ Mademoiselle Isabelle MALLET.....	1292.10 €
▪ Mademoiselle MORAL Sonia	1058.90 €
▪ Monsieur Robert PASSELAIGUE	1076.71 €
▪ Monsieur René RIVET	1076.71 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, approuve la proposition de son Maire, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus pour l'année 2009, et décide que la participation aux frais de chauffage sera payée mensuellement par douzièmes.

IV - CREATION DE POSTE

Monsieur LAUMONT rentre en séance.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2009, un poste à temps complet d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

V - TRANSFORMATION DE POSTE

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transformer, à compter du 1^{er} novembre 2009, un poste à temps complet d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, vacant, en poste à temps complet d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe.

VI - REDEVANCE 2009 FRANCE TELECOM

En application et dans la limite des montants fixés par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide de fixer comme suit pour 2009 le montant annuel de la redevance due par France Télécom :

- Réseaux aériens :
 - **47,34 € le kilomètre**
- Réseaux souterrains :
 - **35,51 € le kilomètre**
- Mobilier (armoires et cabines) :
 - **23,67 € le mètre carré**

Soit un montant de **7 194,60 €**.

VII- PRODUITS IRRECOUVRABLES

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'allocation en non valeurs des produits suivants :

N°	Pièces	Redevables	Montant
1	T851/2003		6,70
2	T224/2004		6,84
3	T2903/2004		6,94
4	T3257/2004		10,41
5	T3591/2004		13,88
6	T230/2005		20,82
7	T583/2005		6,94
8	T906/2005		20,82
9	T1611/2005		13,88
10	T2143/2004		18,50
TOTAL			125,73

VIII- DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, décide de solliciter une aide la plus élevée possible du conseil Général du Puy-de-Dôme afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule de déneigement pour compléter l'équipement hivernal du service technique.

Le montant de cette acquisition s'élève à un total de 89 530,00 € H.T. qui se décompose de la façon suivante :

- 64 885,00 € H.T pour le véhicule équipé d'une plaque SETRA,
- 20 145,00 € H.T. pour une épandeuse,
- 4 500,00 € pour un chasse neige type étrave.

IX - LES AUTOMNALES - TARIFS/BILLETTERIE

Monsieur le Maire rappelle que le 15ème festival départemental « Les Automnales » (Théâtre, musique et danse) se déroule du 25 septembre au 26 novembre.

Dans le cadre de ce festival « Burhan Oçal et l'Ensemble Oriental d'Istanbul » se produiront à Romagnat jeudi 19 novembre 2009 à 20 h 30 dans la salle André Raynoird du Complexe Polyvalent.

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants fixés pour cette occasion par le Conseil Général du Puy-de-Dôme :

- Plein tarif : 10 € (300 billets disponibles)
- Tarif réduit : 6 € (300 billets disponibles)
- Gratuité (50 billets disponibles)

X - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de compléter et modifier comme suit son règlement intérieur :

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE BULLETIN MUNICIPAL ET SUR LE SITE INTERNET

En application des dispositions de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, dite « loi démocratie de proximité », le Maire met à disposition de chacun des groupes politiques du Conseil Municipal, trois espaces d'expression :

- ✓ commentaires sur les délibérations du Conseil Municipal sur le site Internet,
- ✓ page d'expression politique dans le bulletin municipal et le Romagnat en bref,
- ✓ page d'expression politique sur le site Internet de la commune.

Les documents à paraître seront transmis au service Communication de la Mairie sous format numérique et ne dépasseront pas le format A4, illustrations comprises.

Article 20 :

A - BULLETIN MUNICIPAL

Les expressions écrites de la majorité et de l'opposition se feront à chaque parution du bulletin municipal et du Romagnat en bref.

B - SITE INTERNET MUNICIPAL

Les commentaires sur les délibérations du Conseil Municipal de la majorité et de l'opposition pourront figurer après les délibérations officielles. Le document sera remis dans la semaine suivant la tenue du Conseil Municipal.

Une page d'expression politique est également ouverte aux groupes de la majorité et de l'opposition du Conseil Municipal sur le site Internet municipal. La communication sera effective les premiers jours ouvrés des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

XI - AFFAIRES DIVERSES

① Site Internet :

Monsieur le Maire indique que, désormais, seul l'ordre du jour du conseil municipal sera mis en ligne. Les notes de synthèses ne seront plus insérées sur le site Internet de la commune à la suite des convocations. En effet, ces notes de synthèses, comme les projets de délibérations sont des documents de travail exclusivement réservés aux membres du Conseil Municipal et ne doivent pas être diffusés à l'extérieur. Seules figureront sur le site les décisions effectivement prises par le Conseil Municipal. Comme à l'accoutumée, les comptes-rendus du conseil municipal et les commentaires des groupes politiques seront mis en ligne au lendemain de chaque réunion.

② **Prochaine réunion :**

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, en principe, le 4 novembre 2009 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 H 04

Commentaires de la majorité

Compte rendu du Conseil municipal du 14 octobre 2009

Le Conseil municipal accueille en son sein deux nouveaux conseillers municipaux dans le groupe majoritaire « Romagnat avec Vous » :

- Mme Marie BRIQUET
- M. Claude PRADEL

suite aux démissions pour des raisons d'ordre personnel de Mesdames les conseillères municipales Lénaïck WEISZ-PRADEL et Viviane GORCE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

Les principaux réajustements touchant aux dépenses de fonctionnement concernent les dépenses supplémentaires relatives aux risques pandémiques de la grippe H1N1 ainsi qu'aux charges de personnel. Plusieurs explications au volume financier de ce dernier poste :

- davantage de remplacements non prévus dus à des accidents du travail nécessitant de longs congés
- des réaménagements de postes dans les services municipaux (promotions de personnel, basculement de personnels dans de nouvelles catégories)
- anticipation par l'équipe municipale des remplacements en cas de pandémie
- volonté politique de réorganiser les services municipaux. La qualité du service publique a un coût. Contrairement aux allégations de l'opposition, l'équipe municipale a tout a fait conscience de la nécessité de maîtriser la masse salariale.

Pour la première fois dans les annales municipales, les dépenses d'investissement ont fait l'objet d'une présentation originale par délégations d'adjoint. Il s'agit d'un choix politique pour rendre plus lisible aux citoyens la répartition de ces différentes dépenses sur chaque domaine de l'action municipale dont est responsable un adjoint.

Domaine de délégation	montant	affectation des dépenses
Cadre de vie, santé, environnement ; prévention et gestion des risques (Mme ROUX)	41 200 €	Etudes d'accessibilité des bâtiments publics et voiries pour les personnes à mobilité réduite ; achats de défibrillateurs et d'un distributeur de préservatifs ; achat d'une motobineuse pour l'entretien des espaces verts
Urbanisme (M. Benay)	54 625 €	Matériel de voirie, équipements pour les camions et véhicule multifonctions ; études pour les zones ZAU ; travaux de mise aux normes Ecole J. Prévert ; achat de matériels pour les ateliers
Education (M. Laumont)	6 000 €	Achat de jeux pour la Petite Enfance pour le village de Saulzet
Vie associative, vie culturelle, vie sportive, Patrimoine (M. Ritrovato)	28 500 €	Etude pour la modularité de la Salle André Raynoird ; remplacement d'illuminations de Noël ; matériel pour les salles municipales ; remplacement des abris de touche sur le terrain d'honneur
Investissement informatique (traitement globalisé des demandes des adjoints) (M. Suteau, conseiller délégué)	13 360 €	Equipement informatique de l'école élémentaire Louise Michel et achat d'un photocopieur ; renouvellement partiel du parc informatique des ateliers et des services administratifs ;

CREATION DE POSTE

Cette création est d'ordre purement administratif puisqu'il s'agit de pérenniser un emploi jusqu'alors précaire. Elle manifeste le souci de l'équipe municipale à appliquer une politique sociale de développement d'emplois durables..

TRANSFORMATION DE POSTE

Création d'un poste de responsable informatique au sein du personnel communal pour permettre la gestion du nouveau système d'exploitation informatique, ainsi que l'entretien du parc informatique des différents services municipaux et des écoles. La municipalité marque sa volonté d'appuyer son action sur des services modernes.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Aux deux espaces d'expression politique existant antérieurement (comptes-rendus du Conseil municipal sur le site internet, pages d'expression politique dans le bulletin municipal et les Romagnat en Bref), le Maire met à disposition de chaque groupe politique représenté au Conseil municipal un nouvel espace : une page web d'expression politique qui paraîtra 6 fois l'an (les premiers jours ouvrés des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Cette mesure prend effet au 1^{er} novembre.

Prochain conseil municipal : mercredi 4 novembre, 19h

Commentaires de l'opposition

GROUPE D'OPPOSITION : AGIR ENSEMBLE POUR ROMAGNAT

En ouverture de conseil, le maire annonce **la démission de deux conseillers municipaux du groupe majoritaire.**

Approbation du CR du conseil municipal du 16 septembre 2009

Nous nous prononçons **CONTRE**, du fait :

- Que nos remarques sont volontairement ignorées sur le CR
- Que la délibération concernant la vente de la parcelle AV257, pour laquelle nous nous sommes prononcés POUR, a été stipulée CONTRE.

1. Budget supplémentaire principal 2009

Nous votons **CONTRE**. Nous dénonçons depuis des mois le dérapage concernant l'augmentation des charges de personnel, et cela continue. Avec ce budget supplémentaire, nous atteignons + 314 625 € (+11%) par rapport à 2008 et à + 581 500 € (+22,6%) par rapport à 2007.

Concernant le **budget supplémentaire ASSAINISSEMENT, nous n'avons pas pris part au vote**, celui-ci n'ayant pas été présenté en commission des finances.

2. Revente de la parcelle BD 52 au CCAS

2.1. Parcelle de 75 m², situé au 9 rue Vercingétorix

2.2. Rachat par le CCAS à l'EPF/SMAF pour un montant de 119 703,74 € (inclus 8 000 € de commission d'agence) auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour un montant de 1 626 ,66 €, soit un total de 121 330,40 €.

Nous votons POUR. Cette acquisition aura pour but l'aménagement d'un logement social dont la gestion sera confiée à un bailleur social. Nous pouvons regretter que le coût soit majoré par 2 actes notariaux et des frais d'agence. Nous n'avons pas pu connaître la surface habitable, inconnue des responsables !

3. Participation aux frais de chauffage (délibération qui avait été annulée au précédent conseil)

3.1. Il s'agit de la participation aux frais de chauffage central de certains logements communaux, couvrant l'année civile 2009, dont l'augmentation de 20% est déterminée par l'OPHIS du Puy de Dôme

3.2. 8 appartements sont concernés. Cette participation aux frais sera payée mensuellement par douzièmes

Nous votons POUR. Les 2 ménages ayant déménagé en cours d'année 2009 et oubliés lors de la précédente délibération paieront cette participation au prorata du nombre de mois de présence.

4. Création de poste

4.1. Création à compter du 1/11/2009 d'un poste à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe (entretien des locaux de la mairie)

Nous votons POUR. Mouvement n'entraînant pas d'effectif en nombre supérieur.

5. Transformation de poste

5.1. Transformation à compter du 1/11/2009 d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe vacant en poste complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. (maintenance, mise à jour et optimisation du fonctionnement des services et équipements informatiques ; assurer et accompagner la mise en place, par la municipalité, d'une politique d'accès aux nouvelles techniques d'information et de communication pour le plus grand nombre de Romagnatois).

Nous votons POUR. Mouvement n'entraînant pas d'effectif en nombre supérieur

6. Redevance 2009 du réseau France Télécom

6.1. Le conseil municipal décide de fixer comme suit pour 2009 le montant annuel de la redevance due par France Télécom :

Réseaux aériens : 47,34 € le km ; Réseaux souterrains : 35,31 € le km ; Mobiliers (armoires et cabines) : 23,67 € le m² soit un montant de 7194,60 €

Nous votons POUR. Indexation définie par décret.

7. Produits irrécouvrables

7.1. Admission en non-valeurs pour 125,73 €

Nous votons POUR

8. Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule de déneigement : cette délibération annule et remplace la délibération précédente du 6 mai 2009

8.1. Le montant de l'acquisition s'élève à un total de 89 530 € HT :

Solliciter le conseil général pour une aide la plus élevée possible

Nous votons POUR

9. Les Automnales

9.1. Le 15^{ème} festival départemental « Les Automnales » se déroule du 25 septembre au 26 novembre.

9.2. Dans le cadre de ce festival « Burhan Oçal et l'ensemble Oriental d'Istanbul » se produiront à Romagnat le jeudi 19 novembre 2009 à 20h30 dans la salle A.Raynoird.

9.3. Le conseil municipal adopte les tarifs fixés par le Conseil Général :

Plein tarif : 10 € (300 billets disponibles) ; Tarif réduit : 6 € (300 billets disponibles) ; Gratuité (50 billets disponibles)

Nous votons POUR

10. Règlement intérieur du conseil municipal

10.1. Mise à disposition de chacun des groupes politiques du conseil municipal :

Commentaires sur les délibérations du CM sur le site Internet de la mairie ; Page d'expression politique dans le bulletin municipal et le Romagnat en Bref ; Page d'expression politique sur le site Internet de la commune

Nous votons POUR